

Vos contacts

Votre agent général
EIRL PHILIPPE JAMBOU
0565103200
4004741@agents.allianz.fr
N° ORIAS : 16003822 (www.orias.fr)
ST MICHEL LOUBEJOU
1506 Rue De La Croix Blanche
46130 Bretenoux

Espace client : allianz.fr



AL26067BR K1DPGEN001CAF412026038
LA NOYERAIE DES ABEILLES
60 PLACE DU COUDERC
46110 BETAILLE

Bretenoux, le 8 mars 2026

Madame, Monsieur, voici votre avis d'échéance

Vous nous faites confiance pour votre assurance auto couvrant votre véhicule - **KIA NIRO II 204 ACTIVE** immatriculé GN-974-GG et nous vous en remercions.

Pour la période du 11 avril 2026 au 10 avril 2027, la cotisation mensuelle de votre contrat **L'assurance auto Allianz n° AF412026038** s'élève à **110,58 €**. Au premier prélèvement, sera ajoutée la contribution réglementaire Attentats de 6,50 €.

Vous bénéficiez d'un tarif privilégié car vous possédez plusieurs contrats. Il en est tenu compte dans cet avis d'échéance.

Aucune action n'est attendue de votre part. Votre cotisation sera prélevée sur votre compte bancaire le 5 de chaque mois.

Nous restons à votre écoute, votre sécurité et votre tranquillité d'esprit sont nos priorités.

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
SA au capital de 991.967.200 €
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Calendrier des prélèvements sur votre compte

Date de prélèvement	Montant	Date de prélèvement	Montant
05/04/2026	117,08 EUR (*)	05/10/2026	110,58 EUR
05/05/2026	110,58 EUR	05/11/2026	110,58 EUR
05/06/2026	110,58 EUR	05/12/2026	110,58 EUR
05/07/2026	110,58 EUR	05/01/2027	110,58 EUR
05/08/2026	110,58 EUR	05/02/2027	110,58 EUR
05/09/2026	110,58 EUR	05/03/2027	110,58 EUR

(*) le premier prélèvement comprend 6.50 EUR de contribution réglementaire Attentats.

Compte prélevé

TITULAIRE DU COMPTE	BIC / SWIFTCODE	IBAN
LA NOYERAIE DES ABEILLES	CCBPFRPTLS	FR7617807008280322132059070

Référence Unique de Mandat NM41AG20141000000102912311
Identification du créancier SEPA FR20ZZ107514



Détail de vos garanties et options

Formule Tous risques (C3), sans forfait kilométrique.

Garanties

- Responsabilité civile, Défense de vos intérêts suite à accident, Garantie du conducteur jusqu'à 1 000 000 €, sans seuil d'incapacité
- Bris des glaces, Vol, Incendie-Forces de la nature, Attentats, Dommages tous accidents, Prévention permis
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Assistance, Dépannage 0 km - remorquage à hauteur des frais réels

Les conditions d'application et le détail de vos garanties et options figurent aux Dispositions générales et particulières de votre contrat.

Détail de votre cotisation mensuelle

Cotisation HT après application du bonus/malus de 0,50 sur votre cotisation de référence de 133,86 €	66,93 €
Bonus/malus conservé à cette échéance	
Cotisation HT non éligible au bonus/malus	25,30 €
Taxes	18,35 €
Total TTC¹	110,58 €

¹ Dont Défense pénale et recours suite à accident 2,66 €, dont Catastrophes naturelles 0,36 €.

Exonération TVA (article 261C du CGI) sauf TVA sur les débits pour Assistance (HT : 8,06 €), 0 km : TOTAL HT 8,06 € / TVA (taux 20,00 %) 1,61 €.

Votre agent général bénéficie d'une commission versée par Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance. Il peut également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires.

Vie de votre contrat

Votre contrat d'assurance sera automatiquement reconduit pour un an le **11 avril 2026**.

Droits de résiliation pour les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles

- Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance. Votre demande doit nous être notifiée, notamment par lettre ou tout autre support durable.
- Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Libre choix du réparateur : dans le cadre de votre contrat automobile, en cas de dommage garanti par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Conseils et prévention

Découvrez nos conseils et solutions de prévention pour réduire l'impact du changement climatique, l'exposition et l'intensité des sinistres sur <https://prevention.allianz.fr>

